



## Demande de droit à son assurance

Par **sourire69**, le **08/06/2008** à **18:59**

bjr

je vis dans une villa depuis + de 20 ans, j'ai remarquer que ma toiture aurai besoin d'un coup de fraicheur(mais pas les moyens financier).Un charpentier est venu pour faire une demande de devis gratuit.Il m'as dis que ma toiture à bouger et risque de nous tomber sur la tete, ce defaut viendrais de la pose au debut(mal faite).Est-ce que je pourrais demander à mon assurance maison pour prendre en charge les reparations en tant que defaut de fabrication,risque de chute(danger) ou autre chose?Si vous connaissez un moyen pour que je puisse beneficier d'une aide pour ces travaux nécessaires!  
merci

Par **Iy31**, le **08/06/2008** à **19:50**

Bonsoir,

Vous pouvez toujours en parler a votre assureur

Cependant je vous conseille de vous mettre en rapport avec le "pact arim", dont vous trouverez ci-dessous le site internet :

Le Mouvement Pact Arim est le premier réseau associatif au service des personnes et des familles, pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, ...

[www.pact-arim.org](http://www.pact-arim.org)

Je vous souhaite bon courage et j'espère que vous pourrez bénéficier d'une aide de cette association

ly31

Par **jeetendra**, le **09/06/2008** à **09:46**

bonjour, votre assurance habitation ne prendra pas en charge les frais de réparation de votre toiture, par contre l'idée de mon confrère juriste de vous suggérer de contacter l'association de consommateurs est judicieux à tout point de vue, cordialement

Par **sourire69**, le **09/06/2008** à **18:43**

bonsoir

je vous remercie pour votre reponse, je vais contacter le site ....je vous teindrau au courant.....!